

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes**

**Séance ordinaire du 03 avril 2025  
Délibération n° 2025-04-01**

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 28/03/2025
En exercice	29	Date de l'affichage : 28/03/2025
Qui ont pris part à la délibération	27	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOULO ; Jean-Pierre LABADIE ; David PERRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Philippe VIVET ; Mathieu DUPUCH.

**Absents excusés :**

Jérôme NOBLE a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 31 mars 2025  
Cindy ESPLAN a donné procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 02 avril 2025  
Senay OZTURK a donné procuration à François TRAMASSET en date du 25 mars 2025  
Vincent POURREZ a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 30 mars 2025  
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Serge ARLA en date du 02 avril 2025  
Carine REY a donné procuration à Christine VICENTE en date du 03 avril 2025  
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Nadine DURU en date du 1<sup>er</sup> avril 2025  
Sarah BOURSIER a donné procuration à Maya VALLART en date du 2 avril 2025

**Absent :** Davy CAMY.

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

---

**OBJET : Budget Principal - Approbation du compte administratif 2024**

**Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal**

Monsieur Pierre PASQUIER est élu par l'assemblée délibérante, président de séance.



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PASQUIER, délibérant sur le Compte Administratif 2024 du Budget Principal de la commune, dressé par Madame Eva Belin, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

I – lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel est présenté dans le résumé ci-dessous :

#### Résultats de l'exercice 2024 :

	MANDATS 2024	TITRES 2024	RESULTATS 2024
Investissement	8 168 656,76	5 771 021,99	-2 397 634,77
Fonctionnement	9 137 896,22	9 279 516,04	141 619,82
Totaux	17 306 552,98	15 050 538,03	-2 256 014,95

II- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et du fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

III- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultats de clôture 2024
Investissement	1 313 459,94		-2 397 634,77	-1 084 174,83
Fonctionnement	1 674 962,54	0,00	141 620,42	1 816 582,96
Totaux	2 988 422,48	0,00	-2 256 014,35	732 408,13

Monsieur Pierre PASQUIER demande l'approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 6 voix contre (Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOULO ; Maya VALLART ; David PERRIARD ; Sarah BOURSIER et Mathieu DUPUCH) et 1 abstention (Jean-Philippe VIVET),

**APPROUVE**

**ARTICLE 1** - Le Compte Administratif 2024 du Budget Principal de la commune.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 040-214002099-20250403-DELIB2025\_04\_01-BF



**ARTICLE 2** - La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

Pour extrait conforme,  
Le 04 avril 2025,  
Le Maire,



Acte rendu exécutoire le 16 / 04 / 2025

- après télétransmission électronique le 15 / 04 / 2025

- et mise en ligne sur le site de la commune le 16 / 04 / 2025